

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 2 (1914)

Heft: 17

Artikel: Votation du 5 avril 1914

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249575>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
ETRANGER... » 3.50
Le Numéro.... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

La case, par an Fr. 15.—
2 cases. » » 30.—
La ligne, par insertion » 0.25

SOMMAIRE : Votation du 29 mars 1914. — Les Prud'femmes : E. Gd. — Notre Enquête : *Pourquoi je suis suffragiste (suite et fin)*. — De quelques salaires féminins à Genève : E. Gd. — L'Idée en marche : I. Lettre de Paris : P. REBOUR; II. Lettre d'Angleterre : I.-O. FORD; III. Lettre de Hollande : P. DE H. — Correspondance. — A travers les Sociétés.

Avis. — Nous prions nos abonnés d'Angleterre, des Etats-Unis et de Hollande de bien vouloir nous faire parvenir par mandat postal le montant de leur abonnement pour 1914 (3 fr. 50), le système de remboursement postal n'existant pas entre la Suisse et leur pays. L'Administration du Mouvement Féministe.

Votation du 5 avril 1914

Le Mouvement Féministe adresse un pressant appel à tous ses lecteurs à Genève ayant droit de vote, pour qu'ils prennent part au scrutin en faveur des prud'femmes.

Les Prud'femmes

...Car nous continuons à dire *prud'femmes*, malgré la proposition d'un de nos chauds défenseurs au Grand Conseil, M. Paul Pictet, de substituer à ce mot celui de *femmes prud'hommes*. La contradiction entre le premier et le dernier terme du mot, *femmes prud'hommes*, est décidément trop frappante. Et puis, pourquoi renierions-nous plus en grammaire que dans nos institutions ce qui existait déjà au Moyen-Age? Le vieux français ne disait-il pas, en parlant des magistratures féminines dans les corporations, *preude-femmes*, *prude-femmes*? et pourquoi remplacerions-nous ce mot net et vénérable par un barbarisme néologique?...

Les prud'femmes donc ont victorieusement doublé le cap d'une votation en trois débats au Grand Conseil. Celui-ci a décidé à une majorité de dix voix, et après des débats très chauds, de ne pas entrer en matière sur l'objet de l'initiative populaire; c'est-à-dire sur l'abrogation de la loi. La question devra toutefois être soumise aux électeurs le dernier dimanche de mars, la décision du Grand Conseil ne constituant qu'une sorte de préavis, et le peuple tranchant en dernier ressort.

Débats très chauds, disons-nous, passionnés même, et qui font ressortir par contraste l'unanimité un peu indifférente du Grand Conseil de 1910. C'est que, comme l'a très justement remarqué le correspondant genevois de la *Gazette de Lausanne* — que nous remercions de ses articles sympathiques à notre cause — les débats ont porté beaucoup plus loin et beaucoup plus profond que la simple question des prud'femmes. C'est après tout sur les droits de la femme que l'on a discuté. Il y avait dans ces débats trop de sérieux d'une part, trop de

méfiance et même d'hostilité d'autre part, un intérêt trop vif et trop réel de partout, pour que pareils sentiments fussent simplement suscités par le fait honnête et paisible de donner à une modeste la compétence voulue pour décider de la bienfaisance d'un chapeau, plutôt qu'à un sabotier ou à un fabricant de bâches! Et je crois, somme toute, que nous pouvons remercier très sincèrement ceux qui ont lancé l'initiative du grand service qu'ils ont rendu à notre cause. Sans eux, l'institution des prud'femmes fonctionnerait maintenant paisiblement, et ne surprendrait déjà plus personne. Grâce à eux, nos principes, nos idées, sont portés devant le grand public, discutés par lui; nous agissons, nous nous faisons connaître, nous remuons l'opinion... alors que rien n'est pire pour notre cause que le silence de l'indifférence.

De plus, nous évaluons ainsi nos forces. Nous comptons nos amis et nos ennemis — quand bien même un des plus ardents adversaires des prud'femmes s'est déclaré au Grand Conseil, féministe convaincu! Et nous trouvons de l'appui dans tous les partis, dans tous les groupements. Rarement vote du Grand Conseil fut aussi bigarré¹. A côté des socialistes, qui ont naturellement voté en bloc pour nous, parce que c'était une question de principe pour eux, — et dont un des jeunes leaders a été l'âme de la campagne en notre faveur — nous trouvons des démocrates, des catholiques, des radicaux de toutes nuances. Ils sont venus à nous de tous les milieux, les uns parce que l'institution des prud'femmes était une manifestation de justice et de bon sens, les autres par esprit de justice envers toutes les femmes. Et nous tenons à les en remercier tous ici, mieux que nous n'avons pu le faire individuellement.

Nous avons fait allusion, dans notre dernier numéro, à un amendement présenté par M. le Conseiller d'Etat Mussard, substituant à l'inscription d'office des femmes sur les tableaux électoraux l'inscription facultative. Cette disposition, repoussée par le Grand Conseil pour une question de forme, a été reprise par le Conseil d'Etat. Il en a fait un projet de loi, qu'a adopté en troisième débat le Grand Conseil à une forte majorité, et qui sera donc soumis au peuple en même temps que l'initiative. Nos Sociétés féministes et ouvrières ont décidé de s'y rallier. Non pas sans discussion : une déléguée d'une société ouvrière craignait assez justement que les formalités à remplir n'arrêtassent en route beaucoup de travailleuses, inexpérimentées et craintives, auxquelles il faudrait surtout aplanir la route.

Quant à nous, notre objection était plutôt de principe :

¹ Ont voté, à l'appel nominal, contre la proposition d'accepter l'initiative : 15 démocrates, 10 socialistes, 9 radicaux, 9 indépendants, 3 jeunes-radicaux.